

Le travail des femmes à l'usine

La déclaration de M. King — Réactions — L'attitude des Ligues du Sacré-Coeur

La question du travail des femmes aux usines de guerre suscite un intérêt de plus en plus vif. On lira avec une attention particulière deux articles que vient de consacrer à ce sujet, dans le *Bulletin des Ligues du Sacré-Coeur*, le R. P. Philippe Bélanger, S.J., directeur de la Fédération des Ligues de Montréal. (Le deuxième article paraîtra ces jours-ci.)

I.—Législation

Dans une déclaration, à la Chambre des communes, le 24 mars dernier, le premier ministre King, en annonçant les nouvelles mesures qu'il allait prendre pour intensifier l'effort de guerre du Canada, disait: "La série des mesures destinées à attirer les femmes vers l'industrie constitue la principale initiative prise aux termes de ce programme d'accroissement des réserves d'effectifs humains en temps de guerre."

Parmi ces mesures, signalons:

- 1.—Des campagnes de recrutement, organisées et vulgarisées en vue d'attirer les femmes vers les occupations nécessaires;
- 2.—L'établissement d'organismes appropriés pour interroger, conseiller et diriger les femmes qui désirent un emploi;
- 3.—L'établissement de services de placement et d'orientation, spécialisés dans la main-d'oeuvre féminine;
- 4.—L'avance des frais de transport, au besoin, afin de permettre le déplacement jusqu'à l'endroit où le travail est disponible;
- 5.—L'établissement d'hôtelleries ou de moyens satisfaisants de logements;
- 6.—L'établissement de pouponnières ou d'autres services, en vue du soin des enfants;
- 7.—L'établissement, au besoin, de services médicaux et de moyens de divertissement;
- 8.—L'établissement d'un programme de formation, spécialement adapté aux femmes, tant dans l'industrie que directement sous l'égide de l'Etat;
- 9.—Les appels et la pression auprès des patrons peu enclins à embaucher la main-d'oeuvre féminine;
- 10.—La modification des restrictions visant l'emploi des femmes, et surtout des femmes mariées, dans les institutions et aussi dans le service de l'Etat.

L'application progressive de ce programme va modifier chez nous, plus qu'ailleurs, nos moeurs sociales et familiales. Sans doute, depuis vingt-cinq ans, dans la province, le nombre augmente sans cesse des femmes qui travaillent hors du foyer. Mais cette main-d'oeuvre féminine était employée généralement à des travaux faits pour des femmes.

Et cette situation de fait n'avait pas encore complètement modifié chez nous la vieille mentalité qui conçoit comme une situation normale que la femme travaille à la maison. Par mesure de guerre, on veut de plus en plus utiliser la main-d'oeuvre féminine, et l'employer à des travaux que l'on considérait jusqu'à présent comme réservés aux hommes. Cette évolution dans nos moeurs provoque des inquiétudes chez les sociologues de différents milieux.

II.—Réactions

Milieux anglais. — Le président de la *Society for the Protection of Women and Children* de Montréal, M. Havelock Wheatley, déclarait à une récente assemblée de cette société qu'un bon nombre d'enfants dont on a eu à s'occuper ont été gravement "négligés; et leur état est tel que la conduite de leurs mères ne peut se qualifier autrement que de négligence criminelle envers ces souffrances mentales et morales".

"M. Wheatley note que dans la plupart des cas (nous traduisons de la *Gazette*) il s'agit des enfants d'hommes éloignés de leur foyer, en service de guerre, dont les mères, à qui manque la société de leurs maris, ont cherché une diversion dans le cinéma, les salles de danse et, trop fréquemment, dans les liaisons avec d'autres hommes."

Un journal anglais écrivait récemment: "L'augmentation de la criminalité juvénile directement attribuable à la guerre alarme les agents sociaux de Montréal.

"Les écoles rapportent dans les

districts où sont des usines de guerre un nombre croissant de *latchkey scholars*, c'est-à-dire d'écoliers qui viennent à l'école avec la clef pendue au cou parce que la mère est à l'usine et que le père est à la guerre.

"Le principal d'une école dit que ce serait mi-mal si on était sûr que les enfants allaient à l'école, mais ils n'y viennent point la moitié du temps et nous ne sommes pas sûrs qu'ils aient les repas qui leur conviennent. Nous n'avons pas de moyen de le vérifier..."

A Toronto, l'année dernière (c. Emile Benoist, le *Devoir*, 12 mars 1942), M. McCulley, principal de *Pickering Market*, maison d'enseignement bien connue, déclarait que les délits juvéniles avaient augmenté de 100% en un an à Toronto.

Milieux canadiens-français. — Dans les milieux canadiens-français le travail des femmes suscite des appréhensions non moins motivées.

Tout dernièrement, M. Albiny Paquette, député de Labelle, a inscrit au feuilleton des séances de l'Assemblée législative de Québec la motion suivante: "Attendu que le gouvernement fédéral a décidé d'utiliser de plus en plus la main-d'oeuvre féminine pour intensifier l'effort de guerre canadien;

"Attendu que la propagande fédérale a pour but de diriger vers les usines de munitions des milliers de femmes mariées et de jeunes filles;

"Attendu que le travail des femmes mariées présente de sérieux inconvénients;

"Attendu que la désorganisation des foyers par l'absence des mères aura une pénible répercussion sur la santé morale et physique des enfants;

"Attendu qu'il est du devoir de tout gouvernement de veiller à ce qu'il ne soit pas porté atteinte à la cellule sociale, base de notre société;

"Cette Chambre prie instamment le gouvernement fédéral du Canada de ne pas intensifier le recrutement féminin au delà de la limite permise par les nécessités familiales, et surtout, de ne rien faire qui soit de nature à détruire l'âme du foyer canadien."

M. Alfred Charpentier, président de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada, adressait récemment au premier ministre du Canada, ainsi qu'à plusieurs de ses ministres, une lettre où il dit: "Il est avéré, quoique cela ne soit pas rendu public, qu'un grand nombre de jeunes filles travaillant dans les usines de guerre y sont estropiées. Nous estimons qu'il serait dans l'intérêt général... d'employer préférentiellement un plus grand nombre d'hommes d'âge non militaire. Ces derniers, étant plus rassis, seraient plus attentifs à leur travail, plus prudents et les accidents seraient moins nombreux."

III.—Attitude des Ligues

Quelle doit être l'attitude de nos Ligues devant ce très grave problème?

1.—*Il faut s'en occuper.* — "La Ligue du Sacré-Coeur a pour but de maintenir et de propager l'esprit chrétien dans la famille et la paroisse." (Const., art. 2). Les déclarations citées plus haut montrent à l'évidence que le travail des femmes et surtout des mères de famille bouleverse l'organisation du foyer tel que l'ont constitué nos traditions chrétiennes; le travail des femmes compromet la santé morale et physique de nos foyers. Pour toutes ces raisons, la Ligue doit s'occuper du problème.

2.—*Protéger la famille.* — Comme tout autre citoyen, nos ligueurs fournissent leur large part de sacrifices dans l'effort de guerre du pays. Et nous faisons la guerre, on nous l'a dit, pour défendre la chrétienté. Le bon sens exige que nous commençons par défendre cette chrétienté chez nous en protégeant l'institution chrétienne à la base de la chrétienté: la famille chrétienne. Quel doit être le programme de nos Ligues?

1.—D'abord, dans l'actuelle confusion non seulement des faits mais aussi des idées, gardons des notions justes sur le problème du travail des femmes. S'il est nécessaire pour éviter un plus grand mal, il reste un mal.

2.—Il ne faut pas se laisser fasciner par l'appât de l'argent que la femme peut gagner pour la maison en sacrifiant les intérêts moraux du foyer.

3.—Ne consentir à laisser travailler ses grandes filles et sa femme dans les industries que lorsqu'on est contraint par la nécessité.

4.—Se rendre compte des conditions hygiéniques et morales du milieu où les femmes travaillent. Si elles sont mauvaises, faire toutes les démarches, prendre tous les moyens possibles pour améliorer la situation.

5.—Exiger que chaque usine de guerre ait un service social industriel.